

Chevenez, le 14 mai 2018

Mise en consultation de la politique cantonale des pâturages boisés

Madame, Monsieur,

Pro Natura Jura salue la volonté du Gouvernement de pérenniser les paysages sylvo-pastoraux du canton et de mettre en consultation sa politique cantonale des pâturages boisés (lettre du 6 février 2018). Pro Natura Jura note cependant que dans le premier paragraphe de la lettre, seules les valeurs économiques (sylvo-pastorales) et sociales (tourisme) sont mentionnées, la valeur environnementale (protection de la nature et du paysage, de la biodiversité) de ces milieux est omise.

Notre organisation est particulièrement sensible au fait que le Gouvernement veuille accorder une attention égale, non seulement aux problématiques sectorielles, mais aussi à tous les intérêts en présence et qu'il relève la nécessité de véritables synergies entre l'exploitation sylvo-pastorale, issue d'une longue tradition et les attentes environnementales et sociétales, manifestées plus particulièrement durant ces deux ou trois dernières décennies. Renseignements pris auprès de M. Eschmann, Chef de l'Office de l'environnement, le groupe de travail nommé pour proposer des solutions et rendre un rapport (qui a été intégré dans la Politique cantonale des pâturages boisés) était composé, selon les propres termes du Gouvernement, des "experts multidisciplinaires" suivants:

- le chef de l'Office de l'environnement et un représentant de son domaine Forêts et Dangers naturels,
- un représentant du Service de l'économie rurale,
- un représentant du Service de l'aménagement du territoire,
- deux représentants des communes,
- deux agriculteurs, représentants des milieux agricoles.

Nous ne pouvons que noter l'absence des milieux de la protection de la nature, du paysage et du tourisme. Dans le Jura bernois, pour exemple, la commission cantonale des pâturages boisés est paritaire, soit composée de représentants des forestiers, des agriculteurs, des propriétaires de forêts, du tourisme et de la protection de la nature et du paysage.

Il a manqué à l'évidence une représentation permettant d'assurer que les valeurs écologiques du pâturage boisé ne soient pas négligées, voire laissées pour compte.

Pro Natura Jura tient aussi à rendre attentif le Gouvernement qu'une éventuelle volonté de définir ses priorités en matière de pâturages boisés et paysages sylvo-



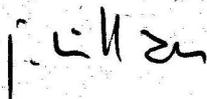
pastoraux en fonction des incidences financières pouvant en découler, comme cela semble ressortir en fin de lettre, n'est pas souhaitable. Il serait en effet extrêmement regrettable de vivre un retour en arrière, après avoir consacré, entre autres, beaucoup de ressources humaines de l'Office de l'environnement et du Service de l'économie rurale ainsi que d'argent, dans le cadre du projet Interreg GISP "Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien" (2005-2008), mais aussi pour des plans de gestion intégrée (PGI), tels que ceux de La Chaux-des-Breuleux et de Muriaux. Est-il nécessaire de rappeler le message enthousiaste de Messieurs les Ministres Schaffter et Probst accompagnant en 2010 la fin de l'élaboration du PGI du pâturage communal de La Chaux-des-Breuleux? D'une voix commune, ils expliquaient que "le PGI apporte une plus-value considérable à la fonction économique du pâturage boisé et à la mise en valeur de ses qualités écologiques et paysagères". Ensemble leurs deux départements souhaitaient que l'utilisation du PGI "puisse se généraliser à l'ensemble des pâturages boisés jurassiens". Cette vision très juste et forte voici huit ans n'apparaît plus ici, alors que la politique cantonale des pâturages boisés devrait en être la concrétisation.

Nous espérons que notre position sera bien prise en compte et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour Pro Natura Jura

Président

Jacques Villars



Chargée d'affaires

Lucienne Merguin Rossé

